

AVIS PUBLIC
Dépôt du rôle d'évaluation foncière des territoires non organisés du
Lac-Chicobi et du Lac-Despinassy
2025-2026-2027

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC d'Abitibi :

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière des territoires non organisés (TNO) du Lac-Chicobi (Guyenne) et du Lac-Despinassy devant être en vigueur durant les exercices financiers 2025-2026-2027 a été déposé le 28 octobre 2024, et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau de la MRC d'Abitibi situé au 582, 10^e Avenue Ouest, à Amos, durant les heures d'affaires régulières, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2025 (soit au plus tard le 30 avril 2025) ;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC d'Abitibi
582 10^e Avenue Ouest
Amos (Québec) J9T 1X3

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ainsi que sur le site internet de la MRC : <https://mrcabitibi.gc.ca/file-12813> ;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement en vigueur et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Amos, ce 28^e jour du mois d'octobre 2024.



Christine Meunier
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière